Plan Local d'Urbanisme

Département de
HAUTE CORSE

Commune de
Penta di Casinca

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°3
planche Est

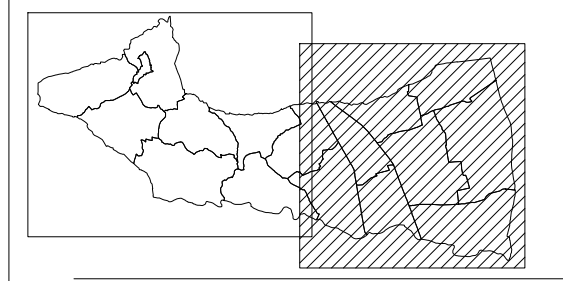

Echelle : 1 / 5000 ème

CITADIA
45, rue Gimelli
83000 Toulon
Tél. : 04 94 18 97 18 / Fax : 04 94 18 97 19
citadia@citadia.com

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du approuvant les dispositions de la Modification du Plan Local d'Urbanisme

Version du 17/09/2014
méd-2003-JB TD-614-2B

▪▪▪▪▪	Trait de zonage PLU
UAa	Nom de zonage PLU

Emplacements réservé et servitudes d'urbanisme

▤	Périmètre indicatif du Plan de Prévention des Risques Inondations approuvé par Arrêté Préfectoral du 18/07/2001
▩	Fuseau de sursis à statuer - Collectivité Territoriale Corse (Aménagement de la voie rapide 2X2 Vescovato - Folleli)
▨	Zone non aedificandi
▩	Périmètre d'emplacement réservé dont :
C23 8	*Aménagement voiries (Bénéficiaire / n°opération) emprise voirie*
E1 8	*Aménagement equipements publics (n°opération) bénéficiaire*
A 12 m	Projet d'emprise de voirie à réaliser (article L 123-2c du C. de l'Urbanisme)
🟥	Zone de hauteur maximale définie graphiquement

Servitudes de protection et de mise en valeur

↔	Bande d'inconstructibilité de 100 mètres (article L 146-1-III du C. Urbanisme)
▨	Ensemble arboré caractéristique à préserver (article L 123-1-7° du C. Urbanisme)
○○○	Espaces Boisés Classés

Dénomination des zones

zones urbaines résidentielles
UA - zone résidentielle dense
UAa - village de Penta di Casinca
UAb - hameau de Campo d'Arietto
UAc - bourg de Folelli (Centralité)
UAd - bourg de Folelli (Seconde couronne)
UB - zone résidentielle d'habitat collectif
UC - zone résidentielle de densité moyenne
UD - zone résidentielle d'habitat individuel

zones urbaines économiques
UT - zone d'hébergement touristique
UTh - Zone d'hébergement de tourisme et de loisir conforme aux dispositions du PPR inondation
UTr - Zone d'hébergement touristique existante soumise à un fort risque naturel
UZ - zone d'activités économiques

zones d'urbanisation future
1 AU - zone résidentielle à aménager
2 AUH - zone résidentielle d'urbanisation à moyen-long terme (modification P.L.U. préalable)
2 AUT - zone résidentielle d'hébergement touristique d'urbanisation à moyen-long terme (modification P.L.U. préalable)

zones agricoles
A - zone agricole
Apr - zone agricole d'espaces naturels remarquables (application du R 146-2 du C. de l'Urbanisme)

zones naturelles
N - zone maintenue en espace naturel
Nca - camping de l'Ajola
Npr - espaces naturels remarquables (application du R 146-2 du C. de l'Urbanisme)

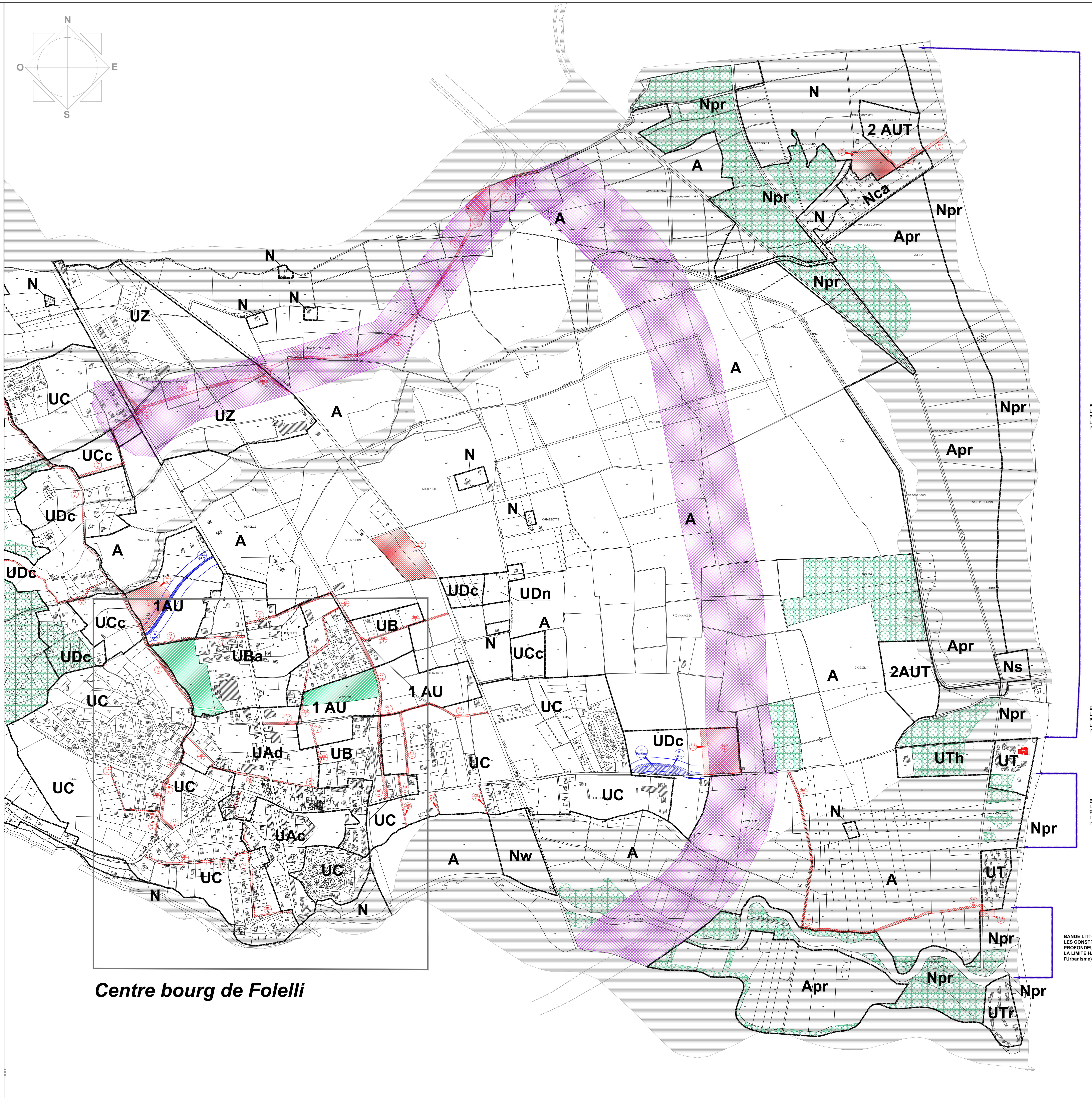
N
O
E
S
Npr
N
2 AUT
Nca
N
Npr
Apr
Npr
A
N
N
N
N
UZ
UC
UZ
A
A
Npr
Apr
UCc
N
UDc
N
A
A
UDc
A
1AU
UCc
UDc
UBa
UB
UDc
UDn
N
A
UCc
Apr
2AUT
Ns
A
UC
1 AU
1 AU
UC
UAd
UB
UC
UDc
UC
UC
UTh
UT
Npr
UC
UAc
UC
UC
N
A
Nw
A
N
A
UT
Npr
UC
N
N
Npr
Apr
Npr
UTr
Npr
Centre bourg de Folelli

BANDE LITTORALE DANS LAQUELLE SONT INTERDITES LES CONSTRUCTIONS OU LES INSTALLATIONS SUR UNE PROFONDEUR MINIMUM DE 100 METRES A COMPTER DE LA LIMITE HAUTE DU RIVAGE (Art. L.146-4 III du Code de l'Urbanisme)

BANDE LITTORALE DANS LAQUELLE SONT INTERDITES LES CONSTRUCTIONS OU LES INSTALLATIONS SUR UNE PROFONDEUR MINIMUM DE 100 METRES A COMPTER DE LA LIMITE HAUTE DU RIVAGE (Art. L.146-4 III du Code de l'Urbanisme)

BANDE LITTORALE DANS LAQUELLE SONT INTERDITES LES CONSTRUCTIONS OU LES INSTALLATIONS SUR UNE PROFONDEUR MINIMUM DE 100 METRES A COMPTER DE LA LIMITE HAUTE DU RIVAGE (Art. L.146-4 III du Code de l'Urbanisme)

BANDE LITTORALE DANS LAQUELLE SONT INTERDITES LES CONSTRUCTIONS OU LES INSTALLATIONS SUR UNE PROFONDEUR MINIMUM DE 100 METRES A COMPTER DE LA LIMITE HAUTE DU RIVAGE (Art. L.146-4 III du Code de l'Urbanisme)

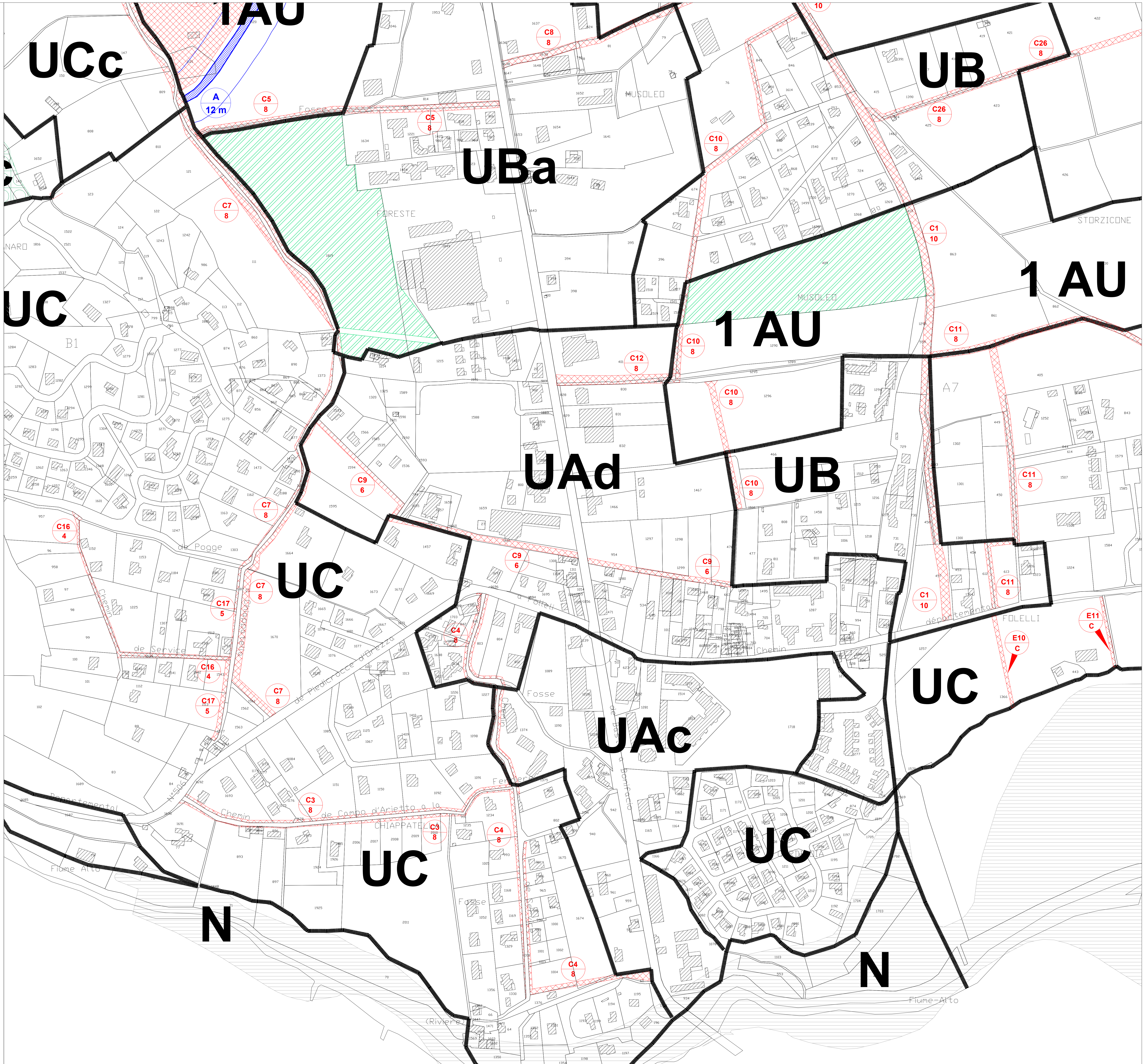
1AU
UCc
A
12 m
C5
8
UBa
UB
C26
8
C8
8
C10
8
C7
8
UC
B1
1 AU
1 AU
C1
10
C11
8
C12
8
UAd
UB
C9
6
C16
4
C17
5
UC
C4
8
UC
E11
C
E10
C
UAc
C3
8
UC
UC
N
N
FORESTE
MUSOLEO
STORZICONE
FOLELLI
de Pogge
de Service
Chemin de Campo d'Arietto a la
CHIAPPATELLA
Fosse
Fiume Alto
Fiume-Alto
(Riviere)

Zoom centre bourg de Folelli - *1/1500ème*